



**ATTENTION : Pour s'inscrire à ce séjour il faut être couvert par une assurance spécifique aux risques des randonnées glacières.**

**Si vous avez cette assurance personnelle demandez une attestation à votre assureur.**

**Si vous n'avez pas cette assurance, vous devez prendre l'assurance IMPN liée à votre licence FFRP. Voir avec l'animateur responsable du séjour.**

### **LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION.**

*Ce séjour ne propose pas d'assurance annulation. +.*

**Avec le paiement par carte bancaire visa+ vous pouvez profiter de l'assurance annulation liée à cette carte (voir votre conseiller bancaire)**

*La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA ou +*

### **INSCRIPTION :**

Nombre de participants pour une cordée: Minimum 6 Maximum 8

Les inscriptions se feront du 11 Janvier au 22 Février 2019 au club uniquement aux horaires de permanence.

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas 6 personnes avant le 22 Février 2019 le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

**Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.**

*Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date de parution de la fiche séjour, une commission de séjours statuera. Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.*

### **ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :**

121,00€	A l'inscription	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive : Frais d'organisation 10€ + Hébergement 51 € + 60 € frais guide
10,00 €	A l'inscription	Assurance obligatoire IMPN

### **DÉSISTEMENT :**

**Les chamois Verts ne proposent pas l'option assurance annulation, seul le paiement par carte bancaire peut vous faire profiter de l'assurance annulation liée à votre carte.**

**Après le 22/02/2019: 121€**

**Sans l'assurance annulation de votre carte bancaire la somme ci-dessus ne sera pas remboursée par le club.**

**Sans l'option assurance annulation les sommes ci-dessus ne seront pas remboursées par le club.**

### **RÉUNION DE PRÉPARATION :**

**Obligatoire pour tous les participants le : 7 Juin à 18 h au local du club,**

**ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.**

### **RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS:**

*"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)"*